



COMMUNE DE LOBBES

www.lobbes.be | commune@lobbes.be

BULLETIN COMMUNAL

AVRIL 2018 - N° 529

P02 - Vie communale

P03 - Environnement

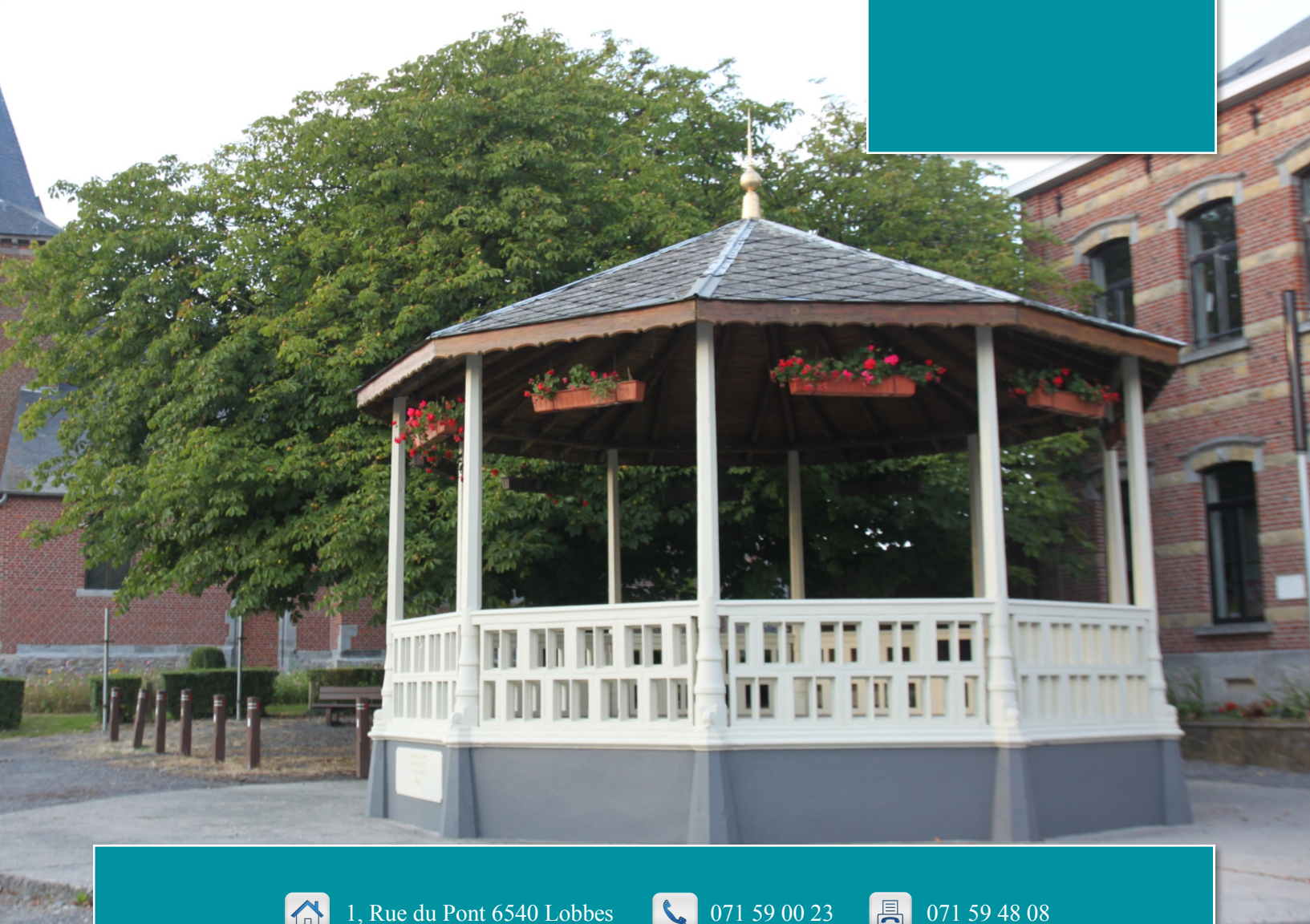
P07 - Santé

P08 - Enseignement

P09 - Energie

P12 - Agenda & Festivités

P15 - Sport & Loisirs



1, Rue du Pont 6540 Lobbes



071 59 00 23



071 59 48 08

EVENEMENTS FAMILIAUX.

Naissances:

- Van Bladel Haley le 14/02/2018
- Dubucq Amélia le 19/02/2018
- Cannoot Soan le 21/02/2018

Jubilaires :

50 ANS / OR

- Massaux Alexis & Devert Juliana le 12/02/1968

60 ANS / DIAMANT

- Goffin Michel & Dubrunfaut Fernande le 22/02/1958

Décès :

- Tassin Luce le 10/02/2018
- Mollers Annick le 11/02/2018
- Honorez Camille le 13/02/2018
- Legros Marie le 15/02/2018
- Minnebo Emélia le 16/02/2018
- Demay Jean le 18/02/2018
- Retelet André le 28/02/2018

ENQUETE SILC.

La Direction générale de la Statistique et Information économique organise une enquête officielle auprès d'un certain nombre de ménages habitant dans notre commune. Il s'agit de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), établie au titre d'un règlement européen par tous les instituts nationaux de statistique des pays de l'Union Européenne.

Cette enquête donne une photographie annuelle de la situation financière et des conditions de vie des familles belges.

Les résultats servent comme input aux divers

instruments de politique sociale dont le Programme national de réforme et le baromètre de pauvreté.

Les ménages admis à participer à cette enquête recevront, par voie de lettre, une invitation en ce sens de la part de la Direction générale Statistique et Information économique.

Les enquêtes se dérouleront jusqu'au mois de septembre 2018. Un enquêteur, muni d'une carte d'accréditation, interrogera les ménages à l'aide d'un ordinateur portable.

Si vous désirez plus d'informations sur cette enquête, vous pouvez toujours contacter Madame Hannelore Van der Beken (02/277.75.57).

VISITE AU RESTO DU COEUR.

Les Conseils des enfants de Merbes-le-Château et de Lobbes se sont mobilisés pour les Restos du Coeur. Après avoir sensibilisé leurs camarades de classe et récolté des vivres dans leur école respective, les Conseillers enfants se sont rendus au Resto du Coeur de Charleroi le mercredi 28 février. Ils ont déposé les vivres reçues et ont pu, durant une après-midi, découvrir les installations du Resto du Coeur de Charleroi.

Les enfants ont aussi rencontré et échangé avec les travailleurs de l'institution.

Une expérience qui a permis de sensibiliser nos jeunes représentants aux problématiques de la faim et de la pauvreté toujours bien présentes dans notre société.

Merci à Chiara, Océane, Oriane et Adrien pour leur investissement.

Environnement

POINTS DE VENTE DES SACS POUBELLES.

- Boucherie Laurent - Rue de l'Entreville 90 à Lobbes - Sac blanc (ordures ménagères).
- Colruyt - Rue de la Station 4 à Anderlues - Sac blanc (ordures ménagères)
- Colruyt - Drèves des alliés 108 à Thuin - Sac blanc (ordures ménagères)
- Confilux - Rue de la Station 21 à Lobbes - Sac blanc (ordures ménagères)
- Haumont Jean - Grand-Rue 7 à Lobbes - Sac blanc (ordures ménagères)
- Boucherie Haumont - Rue Gersies 2 à Sars-La-Buissière - Sac blanc (ordures ménagères) et Sac bleu (PMC)
- Proxy Delhaize - Rue du Calvaire 57 à Lobbes - Sac blanc (ordures ménagères)
- Scouperman Annette - Rue Chevesne 78 à Sars-La-Buissière - Sac blanc (ordures ménagères) et Sac bleu (PMC)
- Self-Charbons - Rue des Waibes 44 à Lobbes - Sac blanc (ordures ménagères) et Sac bleu (PMC)
- Syndicat d'Initiative - Place Communale 17 à Lobbes - Sac blanc (ordures ménagères) et Sac bleu (PMC)

CE QUI LUI MANQUE? C'EST PEUT-ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!

COLLECTE
DE VELOS
SAMEDI
28 AVRIL
DANS VOTRE
RECYPARC



www.loisfield.be Editeur responsable : Veronique Amould.



WWW.COPIDEC.BE

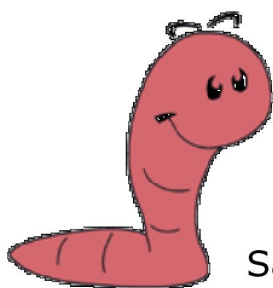
LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES



LE COMPOSTAGE À DOMICILE: C'EST ECONOMIQUE ET FACILE !

Vous souhaitez vous lancer dans le compostage à domicile? L'Intercommunale IPALLE vous propose des systèmes à composter à prix réduits.

Pour cela, suivez la séance d'information de 2 heures lors des prochaines sessions dans les communes/villes suivantes :



Thuin: le 21 avril à 10h,
Salle du Conseil, Grand'Rue 36 à 6530 THUIN

Chimay: le 26 avril à 19h,
Salle communale, rue de la Brasserie à 6460 BOURLERS

Lobbès: le 3 mai à 19h
Ecole communale, rue des Bonniers à 6540 LOBBES

Sivry-Rance: le 24 mai à 19h
Salle communale, rue du Centre à 6470 SAUTIN

Beaumont: le 7 juin à 19h
Salle communale "L'Espérance", rue Basimont à 6500 SOLRE-SAINT-GERY

**Inscription obligatoire 7 jours avant la séance au plus tard.
Entrée gratuite**

Le formulaire d'inscription est disponible :

- au centre administratif d'Ipalle et sur www.ipalle.be
- auprès de votre administration communale
- dans les recyparcs

Renseignements:

Ipalle Sud-Hainaut Rue 't Serstevens, 28 à 6530 Thuin
071/59.96.12 ou compost@ipalle.be

Formulaire d'inscription

SEANCE D'INFORMATION SUR LE COMPOSTAGE A DOMICILE

L'intercommunale Ipalle, dans le but de diminuer la quantité de déchets organiques de cuisine et de jardin, incite la population à les composter. Pour cela, Ipalle a décidé de proposer aux citoyens de sa zone qui suivront obligatoirement au préalable une séance d'information sur le compostage à domicile organisée dans chacune des 30 communes, la mise à disposition d'un système à composter à un prix avantageux.

Je soussigné :

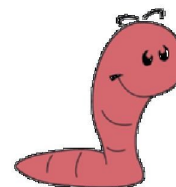
Nom :

Prénom :

Adresse : N° : Boite :

Code Postal : Localité :

Téléphone :



✉ (email obligatoire pour confirmation) :@.....

Nombre de personnes dans le ménage :

Superficie du jardin : m²

Mon ménage a déjà bénéficié de l'action de réduction du prix des systèmes à composter ou d'un remboursement sur le prix d'achat proposé par IPALLE auparavant? OUI – NON (voir conditions au verso)

Je PARTICIPE à la séance d'information sur le compostage à domicile qui se tiendra à

....., le (Voir agenda ci-joint).

JE SOUHAITE (une seule proposition possible) :

1. Assister à la séance d'information et ne rien commander actuellement.

☐ Je déciderai ce jour-là si je commande ou pas un système à composter. Je devrai venir le chercher lors d'une deuxième séance 30 minutes avant le début.

2. Commander pour ce jour-là, après avoir consulté le matériel proposé (voir au verso) :

☐ Un fût Graf au prix de 20 €

☐ Un silo Ekol au prix de 55 €

(Un seul système à composter par adresse)

Lors de la séance d'information sur le compostage à domicile, je m'engage à

- signer la convention.

- régler la somme en espèces ou via éco-chèques.

- emporter le matériel choisi après la séance d'information sur le compostage à domicile avec un véhicule adéquat.

Aucune livraison n'est prévue.

3: Etre Remboursé de 20 € pour un autre système à composter.

☐ Je souhaite bénéficier du remboursement de 20 € sur un système à composter de mon choix de minimum 40€.

Lors de la séance d'information sur le compostage à domicile, je m'engage à

- signer la convention.

- fournir une preuve de paiement lisible (facture), datée de 2018.

Ce document est à retourner au plus tard une semaine avant la date de formation à l'Intercommunale Ipalle, chemin de l'Eau Vive, 1 - 7503 Froyennes ou par fax : 069/84.51.16 ou par mail : compost@ipalle.be Passé ce délai votre inscription ne sera plus prise en compte.

Signature :

PREDISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE.

Où disponible?

Depuis le 6 mars, les boîtes d'iode stable sont mises à disposition via toutes les pharmacies de Belgique.

Pour qui ?

Nous recommandons d'aller chercher des comprimés d'iode:

- À ceux qui habitent à proximité d'une installation nucléaire. Il est conseillé à tous les habitants des communes dans une zone de 20 kilomètres autour d'une installation nucléaire (10 km pour IRE Fleurus) d'aller chercher des comprimés d'iode. Cette recommandation s'applique aussi aux collectivités dans ces zones.
- Aux moins de 18 ans. Plus vous êtes jeune, plus vous êtes sensible aux effets de l'iode radioactif. Il est donc conseillé, sur l'ensemble du pays, aux familles ayant des enfants et jeunes jusqu'à 18 ans, ainsi qu'aux femmes enceintes et aux femmes qui allaitent d'aller chercher une boîte de comprimés d'iode. Cette recommandation s'applique aussi à toutes les collectivités de (petite) enfance (crèches, écoles maternelles, primaires & secondaires).

Cependant, personne ne peut être exclu de cette démarche préventive.

! Attention : pour les adultes de plus de 40 ans, la prise de comprimés d'iode est moins indiquée. Les comprimés d'iode stable satureront la glande thyroïde, afin de ne plus absorber d'iode radioactif. Chez les personnes de plus de 40 ans, le fonctionnement de la glande thyroïde est souvent perturbé. Cependant, les désavantages de la prise de comprimés (les effets indésirables) peuvent être plus importants que les avantages. Il est recommandé aux adultes de plus de 40 ans de demander conseil à leur médecin.

Comment en obtenir en tant qu'individu / famille ?

- Vérifiez d'abord si vous avez ou encore des comprimés d'iode en tant qu'habitant dans une zone de planification d'urgence nucléaire (date de fabrication 2010). Ils sont encore valables. Il ne faut donc pas aller en chercher de nouveaux.
- Si non, allez chercher des comprimés d'iode chez votre pharmacien, muni des cartes d'identité de tous les membres de la famille. Le pharmacien vous remettra une boîte de comprimés pour 4 personnes.

Les comprimés d'iode sont gratuits.

Comment en obtenir en tant que collectivité ?

Toutes les collectivités dans une zone de planification d'urgence nucléaire et toutes les collectivités liées à l'enfance ou la petite enfance dans l'ensemble du pays sont invitées à aller chercher des comprimés d'iode pour leur personnel, leurs clients ou tout visiteur. Afin de déterminer le nombre de boîtes de comprimés d'iode, les collectivités peuvent utiliser une calculatrice disponible sur www.risquenucleaire.be pour obtenir le bon nombre de boîtes sur base du nombre de personnes présentes par catégorie d'âge.

La validation de ces 'demandes' - comme cela était le cas précédemment par les communes dans une zone de planification d'urgence - disparaît. Nous examinons actuellement comment nous pouvons, dans le cadre de la nouvelle législation GDPR, constituer une base de données du nombre de collectivités qui utilisent cette calculatrice.

Questions ?

Toutes les informations générales sur les comprimés d'iode peuvent être trouvées sur www.risquenucleaire.be

Les citoyens ayant des questions spécifiques sur les comprimés d'iode peuvent contacter leur médecin traitant ou leur pharmacien. Ils sont les mieux placés pour répondre à ces questions et ont déjà reçu les informations par des canaux internes (par exemple des circulaires, des plateformes d'apprentissage en ligne, etc.)

IMPLANTATION DES BONNIERS.

Merveilleuse soirée jeux de société en famille à l'école

des Bonniers en compagnie de joueurs novices ou expérimentés.

Expérience positive qui se réalisera certainement à nouveau.



BROCANTE

Quand ? **Le 21 avril**

Où ? **Aux Bonniers**

Venez nombreux !

PANNE D'ECLAIRAGE PUBLIC, COMMENT FAIRE ?

Un éclairage public performant, c'est avant tout un éclairage qui fonctionne bien. Il est alors synonyme de confort et de sécurité, autant pour les riverains que pour les passants et les automobilistes.

Il est important de savoir qu'ORES est en charge de l'entretien de l'éclairage public dans toutes les communes wallonnes.

En général, en tant que riverains, vous êtes les premiers à remarquer qu'un lampadaire est en panne dans votre rue. Votre commune et ORES sont à votre service pour procéder aux réparations nécessaires.

Mais votre commune compte aussi sur vous pour nous signaler tout dysfonctionnement.

Comment signaler une panne d'éclairage public à ORES ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

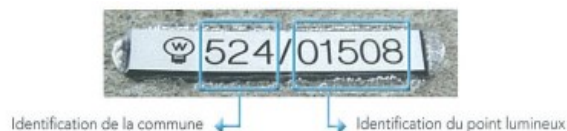
Via internet : solution la plus simple et la plus directe. Sur le site www.ores.net, une application de signalement de pannes, basée sur un système de cartographie informatisée, est à votre disposition. Connectez-vous sur le site www.ores.net et accédez à la rubrique de signalement d'un lampadaire défectueux. Complétez les quelques informations demandées (identification du luminaire au moyen du numéro de 8 chiffres, type de problème, etc.). Une aide en ligne est également proposée sur le site www.ores.net.

Via le numéro de dépannage 078/78.78.00 : les opérateurs ORES pourront encoder pour vous les informations relatives à la panne. Vous utiliserez ce canal pour signaler une panne d'éclairage affectant une rue complète ou présentant danger pour la circulation routière.

Via votre administration communale : votre commune dispose aussi de l'application de signalement de pannes. Elle nous permet d'informer ORES de toute situation nécessitant une intervention.

Quelles informations devez-vous relever sur place ?

Chaque lampadaire a été identifié au moyen d'une plaquette signalétique, qui porte un numéro unique et qui se présente sous cette forme : 122/xxxxx



Une fois ce numéro relevé de manière précise, vous communiquez cette référence sur le site www.ores.net, au numéro de dépannage ou à votre administration communale.

Que faire si la plaquette signalétique est absente ?

Le lampadaire est installé sur un axe de circulation important (route nationale, provinciale...), la référence du lampadaire ne ressemble pas à l'exemple ci-dessus. Le Service Public de Wallonie (SPW) est en charge de l'entretien. Vous pouvez le signaler à ce numéro 081/21.94.55 (centre PEREX) ou à votre administration communale.

Le lampadaire est situé sur un parking ou une propriété privée, prenez contact avec votre commune.

Si le lampadaire est bien situé sur la voirie communale mais que la référence est manquante, relevez le nom de la rue et le numéro de la maison la plus proche. Avec ce renseignement, ORES ou votre administration communale pourront retrouver le lampadaire.

Quand le luminaire sera-t-il réparé ?

ORES s'engage à intervenir dans un délai de 15 jours ouvrables. Ce délai s'applique à tous les types d'interventions, à l'exception des défauts liés à un problème sur le réseau électrique et des déclassements de luminaires irréparables.

En cas d'urgence, lorsque la situation présente un risque pour les riverains ou pour la circulation (carrefour dangereux, passage piéton, école, etc...), le délai est ramené à deux jours ouvrables. Ce délai s'applique aussi lorsqu'une rue complète est sans éclairage.

Le service énergie de votre administration communale de Lobbes reste évidemment à votre entière disposition pour tout signalement de panne d'éclairage public les lundis, mardis (matin) et jeudis au numéro de téléphone 071/59.77.78.

LES PRIMES ENERGIE ET RENOVATION REVUES A LA HAUSSE.

Vous êtes une personne physique de plus de 18 ans (ou êtes mineur émancipé), vous disposez d'un droit réel (propriétaire, usufruitier...) sur le logement faisant l'objet de la prime, votre logement se situant en Wallonie a connu une première occupation en tant que logement il y a 20 ans minimum et vous souhaitez rénover ou améliorer l'efficacité énergétique de votre bâtiment.

Profitez de la hausse des primes énergie et rénovation qui ont jusqu'à triplé depuis le 1er mars 2018.

1- Prime énergie

Nature des travaux	C4 : revenus entre 41100.01 et 93000€	C3 : revenus entre 31100.01 et 41100€	C2 : revenus entre 21900.01 et 31100€	C1 : revenus inférieurs à 21900€	Conditions à respecter
Isolation du TOIT par le demandeur (max 150m2/an)	6€/m2	9€/m2	12€/m2	18€/m2	Resistance thermique $\geq 4.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
Seule l'isolation de la toiture peut être réalisée par le demandeur, tous les autres travaux doivent être réalisés par des entrepreneurs					
Isolation du TOIT	15€/m2	22.5€/m2	30€/m2	45€/m2	$R \geq 4.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
Isolation MURS par l'intérieur	12€/m2	18€/m2	24€/m2	36€/m2	$R \geq 2 \text{ m}^2\text{K/W}$
Isolation MURS par la coulisse	6€/m2	9€/m2	12€/m2	18€/m2	$R \geq 1.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
Isolation MURS par l'extérieur	25€/m2	37.5€/m2	50€/m2	75€/m2	$R \geq 3.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
Isolation SOL par la cave	10€/m2	15€/m2	20€/m2	30€/m2	$R \geq 3.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
Isolation SOL sur dalle	10€/m2	15€/m2	20€/m2	30€/m2	$R \geq 2 \text{ m}^2\text{K/W}$
Chaudière gaz naturel condensation	200€	300€	400€	600€	Accès à la profession de l'entrepreneur
Pompe à chaleur eau chaude sanitaire	750€	1125€	1500€	2250€	Cahier des charges à respecter
Pompe à chaleur chauffage	1500€	2250€	3000€	4500€	Niveau isolation $K \leq 45$
Chaudière biomasse	1750€	2625€	3500€	5250€	Rendement $> 85\%$
Chauffe-eau solaire	1500€	2250€	3000€	4500€	Annexe technique H
Audit énergétique	220€	330€	440€	660€	Auditeur agréé PAE2

2- Prime rénovation

Nature des travaux	Catégorie de revenu C1	Catégorie de revenu C2	Catégorie de revenu C3	Catégorie de revenu C4	Conditions à respecter
Remplacement de la couverture du toit	12€/m2	18€/m2	24€/m2	36€/m2	Accompagnés d'une isolation $R \geq 4.5 \text{ m}^2 \text{K/W}$
Appropriation de la charpente	500€	750€	1000€	1500€	
Remplacement d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	200€	300€	400€	600€	
Assèchement des murs - infiltration	10€/m2	15€/m2	20€/m2	30€/m2	
Assèchement des murs – humidité ascensionnelle	12€/m2	18€/m2	24€/m2	36€/m2	
Renforcement de murs instables	16€/m2	24€/m2	32€/m2	48€/m2	Max 30% de la surface des murs extérieurs
Remplacement des supports des aires de circulations	10€/m2	15€/m2	20€/m2	30€/m2	
Elimination de la mûre ou champignons à effets analogues	500€	750€	1000€	1500€	
Elimination du radon	500€	750€	1000€	1500€	
Appropriation de l'installation électrique	400€	600€	800€	1200€	
Remplacement des menuiseries extérieures munies de simples vitrages	40€/m2	60€/m2	80€/m2	120€/m2	Coefficient thermique châssis + vitrage $\leq 1.8 \text{ W/m}^2 \text{K}$

NB : - Vous pouvez aussi bénéficier d'une majoration de la prime de base pour la réalisation de plusieurs travaux Énergie simultanément : de 10% pour la catégorie C2, de 20% pour la catégorie C3 et de 30% pour la catégorie C4.

3- Procédure à suivre (dans l'ordre indiqué ci-dessous)

- **AVERTISSEMENT PRÉALABLE** : en utilisant le formulaire prévu à cet effet, vous envoyez au département de l'Énergie et du Bâtiment durable un avertissement préalable. Le bénéfice de la majoration de prime prévue pour la réalisation de plusieurs travaux simultanés ne sera octroyé que si le cumul de plusieurs travaux est mentionné dans l'avertissement préalable.
- **RÉALISATION DES TRAVAUX** : vous faites réaliser vos travaux par entrepreneur (seule l'isolation du toit peut être réalisée par entrepreneur ou par vous-même). La date de la facture doit être postérieure à la date de l'accusé de réception de l'avertissement préalable qui vous sera envoyé par l'administration.
- **INTRODUCTION DE LA DEMANDE** : vous envoyez votre 'demande de prime formulaire électronique' ou 'demande de prime en PDF' complétée et signée, au département de l'Énergie et du Bâtiment durable dans les 4 mois de la facture finale (et donc après avoir reçu de l'administration l'accusé de réception de l'avertissement préalable). Si vous souhaitez bénéficier de la majoration liée à la réalisation simultanée de

plusieurs travaux Énergie, vous devez envoyer simultanément et dans un même pli la demande pour l'ensemble des primes ainsi qu'une annexe pour chacun des travaux effectués et les pièces justificatives (factures, etc.) au département de l'Énergie et du Bâtiment durable, la dernière facture devant être datée de 4 mois au plus.

Comment ?

Vous envoyez à l'administration le formulaire de demande de prime, l'annexe technique et les documents adéquats soit :

- En le remplissant en ligne et en le signant électroniquement (vous devez avoir un lecteur de carte d'identité électronique).
- En imprimant le formulaire (utilisez le formulaire en ligne, cliquez sur l'icône aperçu du PDF et imprimez) et en l'envoyant par voie postale à
Service public de Wallonie Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie Département de l'Énergie et du bâtiment durable Rue des Brigades d'Irlande, 1 5100 Jambes

Remarque : l'annexe peut également être complétée en ligne mais doit être signée manuellement par l'entrepreneur (ou par vous si vous isolez vous-même votre toit)

Nous vous invitons à vous informer (quant à la procédure) ou à poser toutes vos questions :

I. Sur le site énergie du Service Public de Wallonie : <https://energie.wallonie.be/> —> Primes —> Particuliers.

II. Aux Guichets Énergie Wallonie où vous bénéficierez de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Vous obtiendrez aussi des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie. (Par exemple : le guichet énergie de Charleroi, ouvert du mardi au vendredi, entre 9h et 12h ou sur rendez-vous. Boulevard Mayence 1, 6000 Charleroi ; Tél : 071/33.17.95 ; Fax : 071/30.93.10 ; E-mail : guichetenergie.charleroi.spw.wallonie.be).

III. Au service énergie de votre commune qui est à votre service tous les lundis, mardis (matin), et jeudis pour toutes vos questions (Tél : 071 59 77 78 ; E-mail : energie@lobbes.be).

Agenda & Festivités

CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE.

Dimanche 15 avril - Haute Sambre - ½ journée - guide Xavier LEGRAIN 071/593769 - prospection botanique en bord de Sambre - rdv à 14h00 tout au bout du parcage de la clinique à Lobbes, puis en amont pour les éventuels retardataires...

Vendredi 20 avril - Haute Sambre - en soirée - coordination Xavier LEGRAIN 071/593769 - programme des activités d'été, compte-rendu des observations hivernales, préparation des activités à venir,... - rdv à 20h00 au local de Haute Sambre en Transition, rue de l'Abbaye à Lobbes



Carnaval

2018

Mont-Sainte-Geneviève



Le Dimanche 08 Avril

Au Salon communal

06h00 : Rassemblement société

11h00 : Rondeau et remise des médailles

15h00 : Départ du cortège

22h30 : GRAND FEU D'ARTIFICE



Le Lundi 09 Avril

Au Salon communal

15h00 : Sortie des Gilles

& Mamz'elles

23h00 : Brûlage du gille



Le Mardi 10 Avril

15h00 : Raclot de la jeunesse

Pendant tout le carnaval, SONO OBS Sonorisation au salon communal

Organisation : Les Gilles "Les intrépides" de Mont-Sainte-Geneviève.



Avec le soutien du Centre Culturel de Thuin-Haute-Sambre

Editeur responsable : André Conreur, rue de la Forêt, 47— 6142 Leernes—0473 81 10 99

Sars-la-Buissière

«Les Infatigables»

64^e CARNAVAL

2018



Samedi 31 mars

17h00 **SOUMONCES** batterie (EMBUSCADE)

Samedi 14 avril

SOUMONCES en musique

14h00 Rassemblement

21h00 **SOIREE ANIMATION OBS**

Dimanche 29 avril

Journée Carnavalesque:

06h00 Ramassage des Gilles, Paysans et Sartoises

Dégustation d'huitres (EMBUSCADE)

08h00 **Rassemblement** des Gilles

11h15 **Réception** par l'administration communale
Remise des médailles sous chapiteau

15h30 Rassemblement de la société

16h00 Départ du **CORTEGE**

20h00 **SOIREE ANIMATION OBS** Entrée gratuite

22h30 **GRAND FEU D'ARTIFICE** ET RONDEAU FINAL

Lundi 30 avril

14h00 Ramassage des Gilles, Paysans et Sartoises

15h00 Rassemblement des Gilles et départ du **CORTEGE**

21h00 **SOIREE ANIMATION OBS** Entrée gratuite

22h15 **Brûlage des bosses**

Mardi 01 mai

15h45 Départ chapiteau

RACLOT en musique

20h00 **SOIREE ANIMATION OBS** Entrée gratuite

Invitation cordiale à tous.

Le comité



Les Infatigables de Sars-la-Buissière

La société décline toute responsabilité en cas d'accident



Sport & Loisirs

Le 1^{er} lundi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Les après-midi jeux** - Maison de la Convivialité - M. Morlet : 0471/793337

Le lundi

- » 09h00 à 12h00 - **Atelier aquarelle** - Maison de la Convivialité - M. Delabie : 0474/254517
- » 10h00 à 11h30 - **Tai-Chi** - Salon communal de Lobbes - 071/558255 - 0496/500431
- » 17h30 à 19h30 - **Cours de danse** - Salon communal - A. Adant : 0478/420241
- » 18h00 à 20h00 - **Club culture physique de Lobbes** - Salle du Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin - 0472/600254
- » 19h30 - **Club Pyramide de Thudinie** - Le Val Joli - C. Dogné : 071/592326

Le 3^{ème} lundi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Les après-midi jeux** - Maison de la Convivialité - M. Morlet : 0471/793337
- » 15h00 à 19h00 - **Repair Café** - Espace Transition rue de l'Abbaye - 0474/508243

Le 1^{er} mardi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Atelier apprentissage de la peinture acrylique sur toile, création d'objets en pâte fimo** - Altéo Thudinie - rue de la Station 17 à Lobbes - N. Hector : 0497/548825 - nathalie.hector@mc.be
- » 18h30 - **Club de Whist** - Salle de l'Ecole des Bonniers - P. Hansenne : 0495/878837
- » 19h30 - **Les mardis du livre (soirée d'échanges)** - Espace Transition rue de l'Abbaye - I. Hoebeke : 071/591078

Le 3^{ème} mardi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Atelier apprentissage de la peinture acrylique sur toile, création d'objets en pâte fimo** - Altéo Thudinie - rue de la Station 17 à Lobbes - N. Hector : 0497/548825 - nathalie.hector@mc.be

Le mardi

- » 09h00 à 12h00 - **Tricot'Lobbes** - Maison de la convivialité Rue de l'Entreville 50 - 0494/641314
- » 18h00 à 21h00 - **Atelier Patchwork** - Maison de la Convivialité - E. Beaumez : 0494/251850
- » 18h00 à 19h30 - **Yoga pour tous** - Mont-Sainte-Geneviève, rue du Village n° 53 - Christine : 071/526946
- » 19h00 à 20h30 - **Step** - Salon communal de Lobbes - B. Salingros : 0473/610983

Le mercredi

- » 07h00 à 13h00 - **Marché** - Place communale de Lobbes - P. Hansenne : 0495/878837
- » 09h00 à 12h00 - **Couture pour tous** (Débuter - Retoucher - Créer) - Lobbes, 17 rue de la Station - Marie-Claude - 071/591528 -

0477/177402.

- » 17h30 à 19h30 - **Cours de danse** - Salon communal - A. Adant : 0478/420241
- » 17h00 à 20h00 - **Atelier Dentelles** - Maison de la Convivialité - M. Kesteloot : 0479/660160
- » 18h00 à 20h00 - **Club culture physique de Lobbes** - Salle du Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin - 0472/600254

Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois

- » 09h00 à 11h30 - **A petits pas** - espace de jeux, de partages et de rencontre gratuit pour petits de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte - Le Pichotin (28, rue Albert 1er Lobbes) - 071/559230
- » 14h00 à 16h00 - **Ateliers pour personnes moins valides (artisanats, art floral, scrapbooking...)** - Rue de la Station 17 Lobbes - N. Hector : 0497/548825

Le 2^{ème} jeudi du mois

- » 19h30 - **Les jeudis de la Transition** - échange, ateliers, conférences, etc... - Espace Transition rue de l'Abbaye - 0474/508243

Le jeudi

- » 18h30 à 20h00 - **Aikido Karaté** - Salon communal de Lobbes - S. Makuch : 0478/884421
- » 19h00 à 20h30 - **Yoga pour tous** - Mont-Sainte-Geneviève, rue du Village n° 53 - Christine : 071/526946
- » 20h00 à 21h00 - **Zumba** - Salon communal de Lobbes - Alixe Accaino - alixe.accaino@gmail.com

Le vendredi

- » 15h00 à 16h00 - **Stretching (UCP)** - Salon communal de Lobbes - Françoise Martin : 071/556001
- » 18h00 à 20h00 - **Club culture physique de Lobbes** - Salle du Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin - 0472/600254

Le samedi

- » 14h00 à 17h00 - **Patro** - Local Patro salle des Blés Verts - Julien : 071/596060 ou 0472/287017 - Charlotte : 0493/206728

Le 4^{ème} samedi du mois

- » 14h30 - **Les « 3 x 20 de Lobbes » organisent leur goûter** - Salle du « Cellier » rue de l'Abbaye - R. Riccone : 071/525770 - 0478/718903 - MJ Delavallée : 0497/717621

Le 4^{ème} dimanche du mois

- » 10h00 à 12h00 - **Entretien du Jardin de Folcuin** - contact: jardindedefolcuin@yahoo.fr

Le dimanche

- » 09h30 - **Pétanque** - Place des Bonniers - 071/590099 - 071/591394
- » 10h00 à 16h00 (le 5/11 - 3/12 - 14/01 - 11/02 - 11/03) - **Eutonie** - Salon communal de Lobbes - Martine Mary - 0492/706770
- » 10h00 à 12h00 - **Répétition de la chorale « La Chanterelle »** - Ecole des Bonniers - L. Durlin 0479/960588 - H. Chatelain : 071/593409

Service état civil

Tél : 071/59.77.34

Email : etatscivil@lobbes.be

Service population

Tél : 071/59.77.32

Email : population@lobbes.be

Service urbanisme (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.35

Email : urbanisme@lobbes.be

Service travaux (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.36

Email : travaux@lobbes.be

Service logement (sur rendez-vous)

Tél : 071/96.06.94

Email : logement@lobbes.be

Service mobilité (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.75

Email : mobilite@lobbes.be

Service environnement (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.79

Email : environnement@lobbes.be

Service énergie (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.78

Email : energie@lobbes.be

Services Accueil Temps Libre & Plan de Cohésion Sociale

Tél : 071/59.31.18

Email : atl@lobbes.be & pcs@lobbes.be

Bourgmestre & Echevins

Permanence du Bourgmestre :

M. Marcel Basile | *Aménagement du territoire - Agriculture - Emploi - Développement durable - Bien-être animal.*

Tél : 0495/18.67.88

Email : marcel.basile@skynet.be

**Les samedis de 10h à 12h à la Maison communale
ou sur rendez-vous au 071/59.77.73**

Président du CPAS :

M. André Bondroit | *Logement*

Tél : 0475/65.28.05

Email : andrebondroit@voo.be

Rendez-vous avec les échevins :

M. Francis Damanet | *Etat Civil - Finances - Cultes*

Tél : 0495/16.98.24

Email : francis.damanet@hotmail.com

M. Steven Royez | *Tourisme - Fêtes - Sports - Culture - Jeunesse - Valorisation du Patrimoine*

Tél : 0497/34.97.49

Email : steven.royez@gmail.com

M. François Leyman | *Travaux - Environnement*

Tél : 0494/54.78.09

Mme. Angeline Delleau | *Enseignement – Petite enfance*

Tél: 0477/64.09.42

Email : angeline.delleau@outlook.be

Les informations doivent être transmises **avant le 1^{er} du mois qui précède le mois de publication**
par email à l'adresse webmaster@lobbes.be



Editeur responsable M. Marcel Basile

